

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 1^{er} juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	14
Nombre de présents	14

Date de convocation : L'an deux mille vingt

26 juin 2020

et le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle des fêtes communale, sous la présidence de Monsieur Fabrice CREPY, Maire.

Date d'affichage :

8 juillet 2020

Présents : Mmes et MM. Fabrice CRÉPY – Florence SIORAT – Frédéric ROCHIS – Caroline PERETTI – Marc BÉDÉ – Patrick BOURGEOIS – Stéphane POURCET – Stéphane-Jean DUPHLOUX – Valérie DUPUY – Magali BONNEFOY –Émilie CAZAUX – Jérémie BAS – Maritza PERDRIEL- Stéphanie DELACHADENEDE

Excusés : Émilie LUYCKX

Procurations :

Madame Emilie CAZAUX a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS :

N° 2020-28 - OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires, ainsi que de 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Cette élection doit avoir lieu à bulletin secret.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir procédé à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

Ont été proclamé élus :

◆ **Membres titulaires** : Mme Florence SIORAT
Mme Stéphanie DE LACHADENEDE
Mme Valérie DUPUY

◆ **Membres suppléants** : Mme Emilie CAZAUX
Mr Stephan POURCET
Mr Marc BEDE

Ils ont tous déclaré accepter leur mandat.

N° 2020-29 - OBJET : Création et composition des nouvelles commissions communales

Monsieur le Maire propose de créer les commissions suivantes

Commission Gestion de l'espace public (5 membres) : Fabrice CREPY (Responsable), Magali BONNEFOY, Florence SIORAT, Stephan POURCET, Emile CAZAUX

Commission Urbanisme et développement durable, Patrimoine et Bâtiment (10 membres) : Florence SIORAT (Responsable), Emilie CAZAUX, Jeremy BAS, Patrick BOURGEOIS, Marc BEDE, Emilie LUYCKX, Stéphanie DE LACHADENEDE, Magali BONNEFOY, Caroline PERETTI, Stéphane-Jean DUPHLOUX

Commission Affaires scolaires et Périscolaires (5 membres) : Magalie BONNEFOY (responsable), Caroline PERETTI, Maritza PERDRIEL, Emilie LUYCKX, Emilie CAZAUX

Commission Communication – Mobilité – Numérique (8 membres) : Stephan POURCET (responsable), Valérie DUPUY, Florence SIORAT, Caroline PERETTI, Maritza PERDRIEL, Stéphanie DE LACHADENEDE, Stéphane-Jean DUPHLOUX, Emilie LUYCKX

Commission Culture et Vie associative, Social et Lien intergénérationnel (6 membres) : Stéphane-Jean DUPHLOUX (responsable), Valérie DUPUY, Caroline PERETTI, Maritza PERDRIEL, Emilie LUYCKX, Stéphanie DE LACHADENEDE

Commission Développement Economique (7 membres) : Frédéric ROCHIS (responsable), Stéphane POURCET, Maritza PERDRIEL, Patrick BOURGEOIS, Caroline PERETTI, Florence SIORAT, Marc BEDE

Commission Assainissement, Traitement des déchets (4 membres) : Marc BEDE (responsable), Patrick BOURGEOIS, Fabrice CREPY, Magali BONNEFOY

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir procédé à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

D'accepter les commissions et leurs compositions telles que proposées par Monsieur le Maire.

Ils ont tous déclaré accepter leur mandat.

N° 2020- 30 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2020,

Vu que la municipalité souhaite conserver une évolution à taux constants par rapport à l'année 2019 pour chacune des deux taxes,

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2020 à :

	TAUX 2019	TAUX 2020
Foncier Bâti	18.99	18.99
Foncier Non Bâti	74.77	74.77

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, vote à l'unanimité les taux ci-après :

Foncier Bâti : 18.99 %
Foncier Non Bâti : 74.77 %

N° 2020-31- OBJET : Rétrocession à la commune de parcelles au lotissement le Clos De La Source

Monsieur le Maire expose aux conseillers la demande de la société Création Foncière en date du 21 avril 2020 relative à la rétrocession des voiries et espaces verts du lotissement Le Clos De La Source :

Les parcelles concernées sont les suivantes : ZI 218 ZI 264 ZI 265 ZI 266 ZI 267

Les parcelles seront intégrées au domaine public communal.
La rétrocession de ces parcelles se fera au tarif d'un euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition des parcelles énumérées ci-dessus pour la somme d'un euro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette rétrocession.

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

-Délibérations

Monsieur le Maire tient à excuser l'absence de madame Emilie LUYCKX, pour raison familiale. Il remercie également le public ainsi que les élus pour leur présence.

La délibération visant à désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs CCID est reportée au prochain conseil, du fait que la liste des suppléants n'a pu être finalisée à temps.

Concernant la rétrocession à la commune des parcelles du Clos de la Source : Monsieur Stéphane POURCET précise que les rétrocessions se font généralement après un délai de 10 ans. Le délai a été écourté, en accord avec la précédente municipalité.

Monsieur Fabrice CREPY informe le conseil que la rétrocession implique que la commune devra entretenir les parcelles. Cependant, la voirie du lotissement a été construite récemment et est en très bon état.

La municipalité a souhaité maintenir l'évolution des taux d'impositions à taux constant. A noter qu'elle n'a désormais plus de moyen d'action sur le taux de la taxe d'habitation.

-Commission Urbanisme et développement durable

Salle des fêtes (SDF) : Madame Florence SIORAT informe le conseil qu'une réunion a été organisée avec les élus dans le but de présenter le projet et son budget. Une seconde réunion a été établie avec l'architecte (monsieur BAYLE) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage BDO (Monsieur GIESSNER).

Beaucoup de points positifs sont ressortis de la réunion : notamment sur le chantier participatif et la possibilité de basculer vers une utilisation privée de la salle tout en conservant la structure en terre crue.

Cependant, BDO ne peut à ce jour garantir totalement la participation de la région dans le subventionnement du projet. Le bureau de contrôle a également émis des réserves sur l'utilisation de certains matériaux. Les honoraires de l'architecte sont passés de 89 000 € à 124 000 € HT suite à l'évolution du projet. De nombreux éléments n'ont pas été comptabilisés lors de l'établissement du plan de financement, notamment les aménagements intérieurs comme les placards, mais également les aménagements extérieurs qui étaient présentés en photo. La chaudière de la salle devait être mutualisée avec la mairie mais pas avec l'école, alors que la chaudière de l'école n'est plus fonctionnelle.

Des questionnaires ont été distribués auprès des habitants. Monsieur Stéphan POURCET précise qu'à ce jour, 65 réponses numériques ont été reçues, ainsi qu'une vingtaine de réponses papier. Monsieur le Maire envisage de prendre une décision sur la suite à donner à ce projet en septembre 2020.

Lotissement Le Clos des Vignes : Une rencontre a été organisée avec madame MORIN de Création Foncière dans le but de faire un point sur le projet. La commission urbanisme organisera une réunion avec les riverains. Monsieur Le Maire précise que le projet peut être amélioré en tirant partie des expériences de la commune en la matière. Il serait par exemple intéressant d'impliquer l'association arbre et paysages d'autan dans le projet afin d'améliorer la qualité environnementale de ce dernier.

Lotissement OAP Eglise : Le permis d'aménagement a été déposé. La municipalité envisage la possibilité de raccorder le lotissement à l'ancienne gare, ce qui permettrait aux piétons d'accéder au centre-ville par la suite.

Acquisition de l'ancienne gare : Monsieur le Maire a effectué une proposition d'achat de l'ancienne Gare au prix de 230 000 €. Un accord oral a été passé avec les propriétaires qui ont retiré le bien d'une agence immobilière. La décision d'achat devra être prise au plus tard à la rentrée, après une prospective budgétaire.

Extension du dortoir du groupe scolaire : Le chantier avance, malgré certaines difficultés, notamment avec le menuisier qui ne répondait pas à l'architecte malgré de multiples relances. Le chantier devrait être terminé pour la rentrée. Le trou qui a été fait dans la classe de Madame CATHIGNOL sera rebouché. Des avenants seront nécessaires notamment pour repeindre la façade intérieure.

Cités des jardins : La livraison des logements sociaux est prévue pour le mois de juin 2021. Les travaux nécessiteront la fermeture de l'accès au lotissement pendant une certaine période (non déterminée à ce jour). Des inquiétudes demeurent sur la hauteur des terrassements, les limites de protection du chantier et la finition des clôtures.

Environnement : La municipalité a rencontré monsieur FARAGO de l'association Arbres et Paysages d'Autan. L'adhésion à l'association est peu coûteuse (100 € par an). L'association propose l'implantation d'arbres fruitier pour la somme de 16.20 €/arbre et de haies pour 2.70 € le mètre linéaire. Madame SIORAT évoque une possibilité d'implantation sur le verger, mais aussi sur certains espaces verts communaux. L'idée d'impliquer le centre jeune au projet pourrait être intéressante, ces derniers ayant déjà travaillé sur le sentier botanique. Des réunions publiques seront organisées sur le projet.

Eco pâturage : Madame Caroline PERETTI fait part au conseil de sa rencontre avec une bergère pour mettre en place de l'éco pâturage sur la commune. Le cout serait de 1 € par chèvre/jour, et de 100 à 400 € pour 1 hectare (forfait). Il s'agit d'animaux que la commune pourrait potentiellement «sauver» de l'abattoir. Un terrain devra être déterminé pour mener à bien le projet. L'instauration d'un éco pâturage permettra de soulager l'agent technique de certaines tontes, et lui laissera plus de disponibilité pour travailler sur d'autres projets. Les enfants pourront également découvrir les animaux dans le cadre scolaire.

-Commission Gestion de l'espace public

Cimetière : Monsieur le Maire rapporte au conseil qu'un administré a proposé un projet d'extension du cimetière. Cette extension est nécessaire au vu de l'absence de concession disponible. La vente des 2 dernières concessions a été stoppée afin de permettre la réalisation de l'extension. Un projet concret sera proposé après la réalisation de plusieurs études.

Monsieur CREPY rapporte également qu'un administré a utilisé du désherbant au sein du cimetière, chose à laquelle la municipalité n'est pas favorable car elle est inscrite dans la démarche o phyto.

Le cimetière n'est actuellement que peu entretenu, la raison venant de l'accident de travail de l'agent en charge des espaces verts.

Voirie : Monsieur le Maire a rencontré le correspondant de la communauté de communes des Terres du Lauragais (TDL). Il informe le conseil que la voirie communale était une compétence communale qui a été transférée à l'intercommunalité. Il précise cependant que la signalisation verticale et horizontale demeure une compétence communale. Un diagnostic sur l'état de la voirie a été demandé auprès de TDL. Cela permettra d'identifier les priorités ainsi que de déterminer un budget à allouer à la compétence. Le budget actuel est fixé à 12 000 €. Il sera possible de l'ajuster par la suite si nécessaire.

SDEHG : Un diagnostic a également été demandé auprès du SDEHG concernant l'éclairage public. Certains lotissements sont déjà passés à un éclairage LED (Les Albigots). L'objectif sera de remplacer progressivement les ampoules par des LED. Les ampoules LED offrent la possibilité de diminuer automatiquement la densité lumineuse en soirée. Le SDEHG fonctionne par le biais d'un système d'emprunt. Ainsi, pour chaque projet, la commune participe à hauteur de 20% uniquement. Il est rappelé que les administrés ont la possibilité de signaler les lampadaires qui ne fonctionnent pas en mairie.

SMBVHG : Un diagnostic a également été demandé concernant le syndicat mixte du bassin versant de l'Hers et du Girou. Le syndicat a planté des arbres dans le but de stabiliser les berges. Monsieur le Maire précise que toutes les demandes de diagnostic qu'il a effectué sont gratuites.

Mobilier Urbain : La municipalité souhaite implanter des bancs au sein de la commune. Les élus seront chargés de faire le tour des différents piétonniers dans le but de repérer les lieux nécessitant l'implantation de bancs, mais aussi nécessitant des travaux d'entretien.

-Commission aux Affaires Scolaires et Périscolaires

Gestion du Covid 19 : Madame Magali BONNEFOY évoque la réouverture de l'école, où les classes étaient dans un premier temps ouvertes le matin uniquement tandis que l'ALAE était ouvert les après-midi et le mercredi. Ce fonctionnement ne s'est pas avéré viable au vu du peu d'enfants inscrits au centre de loisir (parfois 2-3 enfants). La municipalité a alors pris la décision de fermer l'ALAE le mercredi et le vendredi afin de concentrer les inscriptions sur les autres jours.

Une convention 2S2C a été signée avec le rectorat dans l'objectif de bénéficier d'une subvention par groupe d'élèves (110 euros par jour et par groupe de 15 élèves).

Une jeune fille a été recrutée afin de remplacer une ATSEM en arrêt maladie et d'effectuer des tâches ménagères.

A partir du 22 juin le groupe scolaire a ouvert de 8H50 à 17H30. Cependant tous les niveaux n'ont pas pu reprendre à temps plein du fait des règles de distanciation sociales ainsi que du manque de personnel. La garderie du matin n'a pas repris afin d'éviter les brassages. 3 services sont mis en place à la cantine pour des raisons de sécurité sanitaire.

La municipalité espère que les directives de l'Etat seront allégées pour la rentrée, car le surplus de travail lié à la crise sanitaire est relativement éprouvant pour le personnel du groupe scolaire.

Centre de loisir : la commission aux affaires scolaires a rencontré monsieur GASC, représentant de Léo Lagrange, afin de faire un point sur le fonctionnement du centre de loisir. Elle informe le conseil que l'ALAE correspond au temps périscolaire entre 12H et 14H, l'ALSH pour le reste du temps hors scolaire, et que le centre jeunes est organisé pendant les vacances.

Monsieur Eddy SAUVESTRE, directeur du centre de loisir, a effectué un sondage dans le but de savoir si la dernière semaine de juillet devait être ouverte. Les retours se sont révélés positifs, le centre de loisir sera donc ouvert pour tout le mois de juillet. Madame Anais RECURT, cuisinière, sera remplacée par Monsieur Gérard RODIER. Le personnel scolaire sera également sollicité. Répondre à ce besoin était très important selon monsieur le Maire.

Le centre jeune sera organisé du 5 au 17 juillet 2020. Le chantier consistera en la pose de panneaux sur le sentier botanique, ainsi qu'à la construction de cabanes à oiseaux et chauvesouris.

-Commission Communication-Mobilité-Numérique

Groupe Scolaire : Suite à un Etat des lieux du groupe scolaire effectué par la commission, il a été constaté que les ordinateurs de l'école étaient totalement vétustes. Les enseignants amènent parfois leur propre matériel informatique. L'éducation des générations futures étant importante, la commission ne peut se permettre de laisser les choses en l'état.

Monsieur Stéphan POURCET fait part au conseil de l'instauration d'un label «Ecole Numérique Innovante». A ce titre la commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 7 000 €. Cette subvention est également liée à la convention 2S2C. La subvention ne pourra être perçue que dans le cadre d'un projet innovant. L'idée de mise en place d'un tableau blanc interactif a été évoquée, tout comme l'intégration de robots programmables, armoire à PC et tablettes.

Monsieur POURCET évoque également la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT). Ce type de système existe déjà au sein du collège, et permettrait aux enfants de s'y préparer. Le cout serait de 5 € par élève et pour 3 ans.

Mairie : L'infrastructure informatique de la mairie a été vérifiée. Elle présente des lacunes, comme l'ancienneté du matériel, quelques pannes et des risques, notamment de perte de données. Sa mise à niveau est en cours d'étude. Plus globalement, la volonté affichée est de faire du numérique l'un des vecteurs de proximité au sein du village et de ses habitants.

Le chantier de refonte du site internet est lancé. Sa modernisation nécessaire permettra de le rendre accessible sur tous supports, de gagner en convivialité et en clarté, et de l'ouvrir aux administrés. L'analyse fonctionnelle portera aussi sur l'opportunité d'y intégrer d'autres acteurs, comme les associations par exemple. Parallèlement, sa ligne éditoriale sera normée pour permettre une meilleure lisibilité de l'action municipale.

Une commande groupée sera faite en ce qui concerne les ordinateurs de la mairie et du groupe scolaire, afin de réduire les couts.

Fibre Optique : Monsieur POURCET a rencontré monsieur Anselme GRAZIOLI, chargé d'étude chez Haute Garonne Numérique, syndicat mixte ouvert en charge du déploiement du Très Haut Débit sur notre secteur. Une armoire fibre optique a été placée sur le piétonnier en haut de l'école, reliant le village au nœud de raccordement optique de Sainte-Foy d'Aigrefeuille. Elle permettra de couvrir 700 logements à minima. L'engagement contractuel de déploiement est toujours fixé à septembre 2021 sur 3 des 4 secteurs du village, à l'exception d'une fine bande au nord le long de Vallesvilles en cours d'étude. Une revue de planning est possible suite à la crise sanitaire et le retard cumulé par les prestataires techniques.

Des réunions publiques d'informations seront organisées premier semestre 2021 avec les acteurs de pilotage projet et l'ensemble des opérateurs commerciaux.

Equipement d'un outil collaboratif au sein du conseil municipal : La volonté de transparence sur l'ensemble des dossiers au sein du conseil municipal et leur appropriation par tous les conseillers nous a conduits à nous équiper d'une plateforme collaborative facilitant le travail en équipe. L'outil, Teams, ainsi mis en place offre des services comme le partage de documents, la conversation par messagerie instantanée, la visioconférence, ou encore l'ouverture à des profils invités dans le cadre de notre volonté forte d'ouverture à la démocratie participative. Il fluidifiera grandement le partage d'information et nous permet déjà de travailler efficacement à 15.

-Commission Culture et Vie Associative

Monsieur Stéphane-Jean DUPHLOUX évoque les nombreuses annulations de manifestation liées à l'épidémie de COVID 19. Ce jour, rien ne peut encore être décidé sur le maintien de la fête locale. 7 associations ont été rencontrées à l'heure actuelle. Cette première prise de contact a permis de

relever les besoins des associations, notamment dans le but de tenir compte de ces derniers pour le projet de la SDF.

Monsieur DUPHLOUX a eu de nombreux retour concernant le manque de moyens de communication de la part des associations. Une programmation culturelle sera prochainement mise en place.

-Commission Gestion des déchets

Monsieur le Maire informe le conseil de l'existence d'une benne à déchets vert sur la commune, louée à une entreprise privé. Il fait part de son souhait de se rapprocher du SIPOM pour mettre en place un nouveau système. Madame BONNEFOY précise que le SIPOM met à disposition des broyeurs de végétaux pour les communes. Une rencontre sera organisée avec le SIPOM.

-Commission Développement Economique

Monsieur Frédéric ROCHIS et madame Maritza PERDRIEL ont fait un point sur les entreprises existantes au sein de la commune, ainsi que sur les associations et le marché. Ce recensement permettra de rajouter de nombreuses entreprises « oubliées » dans le bulletin municipal, ainsi que de supprimer celles qui n'existent plus.

Un nouveau marché devrait prochainement ouvrir ses portes sur Caraman le vendredi après-midi, ce qui inquiète les marchands. L'idée de mettre en place un système de drive sur la commune a été évoquée.

-Sujets Divers

Point RH : Monsieur le Maire revient sur la rencontre avec les agents organisée au Tennis. D'autres rencontres seront organisées avec les agents, par service, afin d'essayer de mieux se connaître et de discuter autour des axes d'amélioration de leurs postes.

Suite à des complications d'ordre médical, l'agent en charge des espaces verts ne devrait pas pouvoir reprendre ses fonctions avant la fin de l'année. De plus un aménagement de son poste sera très probablement nécessaire. Une offre d'emploi a été publié sur pôle emploi dans l'objectif de remplacer l'agent sur plusieurs mois.

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 agents étaient actuellement en arrêt maladie à l'école. Madame CORBEL a repris ses fonctions cette semaine, cependant son poste devra être aménagé par la suite. Monsieur CREPY remercie le personnel de l'école ainsi que les enseignants pour leur service, en cette période de crise sanitaire. Les agents sont fatigués, notamment face aux lourdes démarches sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19.

Liste des investissements : En prévision du vote du budget avant la fin du mois, Monsieur le Maire à commencer à réfléchir sur les principales dépenses d'investissement à prévoir sur le budget 2020.

- Salle des fêtes (à déterminer).
- Achat de la Gare
- Chaudière de l'école
- Chaudière de la mairie
- Plafonds à isoler
- Réaménagement de la cuisine pour la plonge
- Lave-Vaisselle
- Cellule de Refroidissement
- 2 Climatisations pour le groupe scolaire
- Mobilier pour le groupe scolaire
- Rénovation de la façade du groupe scolaire
- Isolation du groupe scolaire
- Porte de la mairie à repeindre

Monsieur le Maire sensibilise le conseil sur l'importance du patrimoine mobilier et immobilier de la

commune. Patrimoine, ayant été laissé à l'abandon par l'ancienne municipalité. Il fait part de son souhait de penser le budget sur le long terme.

La séance est levée le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 20h47.

La date du prochain conseil sera déterminée ultérieurement.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2020-28 - OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres.

N° 2020-29 - OBJET : Création et composition des nouvelles commissions communales

N° 2020- 30 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2020

N° 2020-31 - OBJET : Rétrocession à la commune de parcelles au lotissement le Clos De La Source

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
CRÉPY Fabrice	Maire	
SIORAT Florence	er 1 Adjoint	
BONNEFOY Magali	ème 2 Adjoint	
POURCET Stephan	ème 3 Adjoint	
ROCHIS Frédéric	Conseiller Municipal	
PERETTI Caroline	Conseillère Municipale	
Marc BÉDÉ	Conseiller Municipal	

Patrick BOURGEOIS	Conseiller Municipal	
DE LACHADENEDE Stéphanie	Conseillère Municipale	
DUPHLOUX Stéphane-Jean	Conseiller Municipal	
LUYCKS Émilie	Conseillère Municipale	Absente
DUPUY Valérie	Conseillère Municipale	
CAZAUX Émilie	Conseillère Municipale	
BAS Jérémie	Conseiller Municipal	
PERDRIEL Maritza	Conseillère Municipale	